
Adresse de la commune de Vicq, département des Landes, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Vicq, département des Landes, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 327;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15618_t1_0327_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Vive à jamais la république française. Amour, reconnaissance, et respect à nos sages législateurs.

j

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Saint-Just, département de l'Eure, félicitent la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué la conspiration du scélérat Robespierre et ses complices; l'assurent de leur entier dévouement; et lui expriment combien ils ont en exécution les noms des ambitieux, des conspirateurs, des traîtres et des tyrans; ils l'invitent à approuver la délibération qu'ils ont prise pour changer le nom de leur commune en celui de *Bonvignoble* (19).

k

[*La commune de Vicq, département des Landes à la Convention nationale, s. d.*] (20)

La commune de Vicq, uniquement composée d'agriculteurs, suspend un moment ses travaux champêtres pour vous exprimer avec simplicité les sentiments d'admiration dont elle est pénétrée pour vos sublimes décrets et ceux de sa reconnaissance pour les comités de Salut public et de Sûreté générale qui se rendent chaque jour plus dignes de votre confiance et de la notre.

Nous avons reçu avec enthousiasme le décret par lequel vous avez consacré l'existence de l'Être Suprême. Cette opinion étoit, sans doute, gravée dans le cœur de tous les bons français et nous vouons à l'exécution de tous les siècles ces hommes vils et pervers qui en nous enlevant cette idée consolante d'un Dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, avoient tenté d'en détruire le germe dans nos cœurs, pour y substituer les dogmes arides et désespérants de leur vaine philosophie.

Nous nous rendons chaque décade dans le temple de l'Être suprême pour lui offrir un culte digne de lui, dépouillé de toutes ces pratiques minutieuses et ridicules que le fanatisme et la superstition avoient consacrées, à la honte de la raison. Nous en avons détruit tous les signes, tous les instrumens inutiles et nous n'avons conservé que ceux qui, par leur valeur réelle, pouvoient servir à la chose publique. Nous nous sommes empressés de les porter à notre district.

Nous remercions l'Être suprême de la protection qu'il accorde aux armes de la république. Nous lui demandons avec ardeur qu'il la rende victorieuse de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Nous avons contribué autant qu'il a dépendu de nous à leur destruction. Quoique notre commune ne soit composée que de 275 individus de tout sexe et de tout âge, nous avons fourni à la Patrie 21 défenseurs, dont 3 sont morts glorieusement pour elle.

Citoyens Représentants, restés fermes et inébranlables à votre poste jusqu'à ce que par la destruction de tous les tyrans coalisés contre nous vous puissiez nous procurer une paix honorable et solide qui assure votre gloire et notre bonheur.

PUNANS, maire, CAZAUX, agent national, et 14 signatures.

l

[*La gendarmerie nationale du département du Bec d'Ambès, réunie à Bordeaux pour le service de la place, à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (21)

A la Convention nationale, représentatrice du Peuple républicain, *Les Français*,

La Liberté, cette puissance suprême toujours vigilante et invincible, vient encore dans sa course rapide, couverte du bouclier de nos lois (sans néanmoins suspendre ses coups contre les scélérats tyrans coalisés) de frapper et d'abattre d'un de ses revers les têtes factieuses des hydres monstrueux qu'elle élevoit comme ses enfants. Gloir vous en est due, Représentants du Peuple, organes de la Liberté; la gendarmerie de Bordeaux n'a que le regret d'avoir été trop éloignée, en n'ayant pas dans cette circonstance la gloire d'être du nombre des agents qui se sont immortalisés dans la prompte exécution de ses sublimes décrets.

Recevez, Représentants, les témoignages particuliers de notre reconnaissance; recevez nos félicitations, et nous vous récompenserons de votre perpétuelle énergie, en l'imitant dans la surveillance intérieure, et dans les combats où nous brûlons d'aller pour faire retentir sur les territoires de nos ennemis (nous voulons dire des ennemis de la Liberté) les cris de *Vive la République, Vive la Convention nationale*.

SAUVAUD, chef d'escadron, CHANCELÉE, capitaine commandant, et huit autres signatures.

m

[*Les officiers, sous-officiers et canonniers sans-culottes du 4ème régiment d'artillerie et du 5ème d'artillerie légère, de l'Armée des Alpes à la Convention nationale, de Grenoble, le 24 thermidor an II*] (22)

Citoyens Représentants,

Une faction libricide a osé former l'affreux projet d'égorger la Convention nationale et de donner de nouveaux fers à son souverain. Encore une fois le peuple s'est levé et ses tyrans ont été anéantis.

Grâces vous soient rendues, dignes représentants, d'une nation aussi reconnaissante envers ses amis que terrible contre les tyrans; continués vos glorieux travaux; vous serez immortels comme le peuple que vous représentés.

(19) *Bull.*, 22 fruct. (suppl.).

(20) C 319, pl. 1 306, p. 13.

(21) C 320, pl. 1 317, p. 3.

(22) C 320, pl. 1 317, p. 5.